# Le Marais des Agaçats et le Lac de Bénédicte dans le réseau « Espaces Naturels Sensibles »

**Le conseil municipal de Lège cap-Ferret a validé l'entrée dans le réseau départemental « espace naturels sensibles » de deux espaces emblématiques de son territoire: Le Marais des Agaçats et le Lac de Bénédicte** Ces deux sites resteront la propriété de la commune mais bénéficieront d'un soutien du département dans le cadre de leur préservation.

Ces deux sites sont remarquables :

- par leur proximité immédiate avec la Réserve Naturelle Nationale des prés salés et leurs contributions à la continuité écologique (trame verte et bleue) entre océan et bassin d'Arcachon,
- par la diversité des eaux (douces, salés, saumâtres) sur un périmètre restreint
- par la présence d'habitats naturels et d'espèces à fort enjeux de protection

**Le site « Lac de Bénédicte »**, couvre une surface de 79 659 m². Il est composé de roselières avec présence plus ou moins important de Baccharis, de prairies à Spartine versicolore et de Landes, de forêts mixtes et de prés salés Atlantiques. Il est concerné par plusieurs périmètres d'inventaires et de mesures écologiques . Un travail de caractérisation de la valeur patrimoniale de ce lac a été réalisé en 2015 par la commune de Lège Cap Ferret.

**Le site « Marais des Agaçats »,** couvre une surface de 28.98 ha. Il est composé de végétations des lettes dunaires, de boisements arrière dunaire, de végétations amphibies des eaux

oligotrophes et mésotrophes, de roselières et grandes cariçaies, de cressonnières, de chênaies pédonculées à Molinie bleue et de prairies. Il est concerné par plusieurs périmètres d'inventaires et de mesures écologiques. Il présente des stations d'espèces protégées et d'intérêt patrimonial : -Bruyère du Portugal, -Osmonde royale, -Molinie bleue, -Sphaignes. Un état des lieux et un pré-plan de gestion ont été conduits par la commune de Lège en collaboration avec le SIAEBVELG sur ce marais.

**Ces deux sites peuvent être des habitats potentiels ou avérés pour la loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, le Gorgebleue à Miroir, l'Anguille européenne, la Sarcelle d'hiver, …** Ces espaces naturels, avec la biodiversité et paysages qui le composent, sont menacés par la pression de l'urbanisation, les dépôts sauvages et la présence d'espèces exotiques envahissantes (Jussie, Baccharis à feuilles d'arroche, Erable negundo et Renouée du Japon, Ecrevisse de Louisiane, Tortue de Floride). Leur intégration au réseau  des ENS locaux girondins permet une protection accrue de ces espaces.